Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026

Avignon, manifestation interdite dans l'intramuros ce samedi 31 octobre

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026

À la veille des rassemblements annoncés ce samedi 31 octobre, la préfecture de Vaucluse maintient l'interdiction de manifester dans le centre-ville d'Avignon et autour des remparts. La Ville reconduit, de son côté, un dispositif de sécurité renforcé pour protéger les habitants, les commerces et prévenir d'éventuels débordements.

Samedi 31 octobre s'annonce sous haute vigilance à Avignon. Alors que de nouveaux rassemblements sont attendus, la préfecture de Vaucluse a confirmé l'interdiction de toute manifestation dans l'intra-muros et sur les rues et boulevards qui ceinturent les remparts. L'Union syndicale Solidaires 84, a annoncé un rassemblement à 10h, devant la préfecture, boulevard Limbert. Mais le parcours déposé se situe intégralement dans le périmètre frappé d'interdiction et après des échanges avec les organisateurs, aucun itinéraire alternatif n'a été mentionné.

Solidaires 84

Solidaires 84 conteste cette décision et a engagé un référé-liberté devant le tribunal administratif de Nîmes, afin d'en demander la suspension. Le syndicat maintient son appel à la mobilisation, notamment à la porte Saint-Lazare. La contestation porte aussi sur le fond : les organisations mobilisées défendent le droit de manifester, dénonce la vie chère et réclame des augmentations de salaires, tout en apportant leur soutien aux revendications de la jeunesse. La CGT du Vaucluse appelle également à la mobilisation et évoque une grève le 5 novembre.

Le précédent du 24 octobre

Samedi 24 octobre, plus de 700 personnes s'étaient alors rassemblées malgré l'interdiction préfectorale. Cinquante-trois amendes avaient été dressées et une trentaine de personnes interpellées. Une mobilisation qui s'était déroulée dans une ambiance relativement calme.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026

Copyright Mireille Hurlin

Des commerces placés sous surveillance

Pour éviter que les événements ne dégénèrent, la municipalité reconduit un dispositif comparable à celui de la semaine précédente. Les équipes d'astreinte et les effectifs de la police municipale seront renforcés. Une coordination opérationnelle étroite avec la police nationale permettra de transmettre rapidement les informations et de faciliter les interventions. Autre mesure préventive, une grande partie des conteneurs à déchets sera retirée des secteurs sensibles.

La Ville

La Ville veut protéger les commerçants, particulièrement exposés lorsque les tensions gagnent les rues commerçantes. La plateforme gratuite 'Mon Avignon Alerte' sera réactivée. Accessible sur smartphone, elle permet aux professionnels inscrits de recevoir des SMS géolocalisés et de signaler directement un incident aux services municipaux. Après vérification, les alertes peuvent être relayées auprès des autres commerces du secteur. Les commerçants intéressés doivent se rapprocher de leur fédération ou de leur

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026

association professionnelle pour obtenir un code d'accès.

Un dispositif dans un contexte tendu

Cette nouvelle journée de vigilance trouve son origine dans les événements du 17 octobre. Ce jour-là, une mobilisation avait dégénéré en violences urbaines à Avignon. Près de 12 commerces avaient vu leurs vitrines brisées, certains avaient été pillés et la gare SNCF avait également été prise pour cible. Vingt-deux policiers avaient été blessés et 21 personnes interpellées. La préfecture estime que les mesures déployées le 24 octobre ont permis d'éviter de nouvelles dégradations et des pillages. Pour ce samedi, elle maintient la même ligne de conduite : aucun rassemblement, cortège ou manifestation n'est autorisé dans l'intra-muros ni sur les rues et boulevards entourant les remparts. Le couvre-feu concernant les mineurs non accompagnés d'un adulte est également reconduit samedi 31 octobre de 18h au dimanche 1er novembre à 6h, dans l'intra-muros et certaines zones commerciales, notamment Cap Sud, Mistral 7 et Aushopping Avignon Nord. Participer à une manifestation ou à un regroupement dans le périmètre interdit expose à une contravention de quatrième classe, pouvant atteindre 750€.

Mireille Hurlin

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026

Copyright Mireille Hurlin